

Etaients présents pour FO : Jean DAIX, Chantal GREGOIRE, Renée DUCCELLIS, Odile CATROU, André CARCELLE et Anne FLORENTIN.

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le président,

La mise en place du PPNG génère un climat anxieux pour les agents, qui ont été déjà confrontés à d'autres réformes déstabilisantes ces dernières années, RGPP, MAP, mutualisations, transfert de missions à la région... Ils sont inquiets et s'interrogent légitimement sur leurs futures missions.

Il en est de même du nouveau régime indemnitaire – RIFSEEP – qui crée non seulement des disparités entre les agents au regard du poste occupé mais aussi en déclassé certains dans un groupe de fonction inférieur à leur grade, au mépris de leurs expériences et parcours professionnel.

FO rappelle n'avoir jamais été partenaire de réformes qui malmènent les agents, et ne permettront plus l'accessibilité des citoyens au service public.

FO demande une étude par le comité de suivi des Risques Psycho Sociaux – RPS – au regard du mal être que ces réformes génèrent.

A ces réformes s'ajoute l'état d'urgence et l'interrogation des gardes statiques policières.

Dans ce contexte, FO demande la totale mise en œuvre de la circulaire du 19 mars 2012 relative à la sécurité des préfectures, sous-préfectures et de leurs agents et un accompagnement au plus près des agents de tous les services dans leurs conditions de travail.

FO demande à ce que cette déclaration soit annexée au PV.

Merci Monsieur le président.

Rapport d'activité de la médecine de prévention au titre de l'année 2015

Les médecins sont venus en appui suite aux événements tragiques: migrants de Calais, missions à l'étranger, manifestations violentes, l'état d'urgence, PPNG générant de nouveaux postes, procédures, de nouvelles conditions de travail sur les plateformes.

Encore une année difficile et anxieuse pour tous les agents du ministère.

FO demande un rapport d'activité spécifique aux préfectures et des formations en management

FO insiste pour que tous les acteurs de prévention soient associés à la mise en place de PPNG

Enquête DGAFP concernant l'application des dispositifs du décret n°82 453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité au travail et à la médecine de prévention dans la FPE, pour 2015

FO exige que pour les nouvelles unités de travail – CERT- les documents uniques soient mis en place.

FO s'étonne que certaines préfectures ne remplissent pas l'obligation du nombre obligatoire de 3 CHSCT par an et demande un rappel des règles.



PLAN PREFECTURE NOUVELLE GENERATION

PAJ - Pôle d'Appui Juridique- : déploiement le 1^{er} décembre 2016 à Dijon et Orléans

CERT CNI : depuis le 8 novembre 2016 expérimentation dans le département des Yvelines.

Le 1^{er} décembre 2016, en Bretagne à Quimper (formation en novembre 2016 pour 16 agents et bilan présenté lors du prochain CHSCT SP).

1^{er} février au 31 mars 2017 déploiement national

CERT Permis de conduire : 1^{er} mars 2017, printemps 2017 et 1^{er} novembre 2017

CERT EPE – Permis internationaux : 1^{er} septembre 2017 à Nantes

CERT Cartes Grises : février 2017 les tiers pour les duplicatas, changement de domicile, immatriculation des véhicules d'occasion, les cessions.

Octobre 2017 Besançon et novembre 2017 sur tout le territoire.

FO interroge l'administration sur l'évolution des conditions de travail déplorables du CERT Passports de Saint-Etienne.

L'administration répond que Saint-Etienne est « ancienne génération ».

Le cahier des charges actuel prévoit l'organisation de bureaux (8 agents par pièce maximum), et un encadrement basé sur la cohésion de groupe des équipes.

FO souligne l'évolution des conditions de travail sur les CERT, dont l'étude des dossiers est uniquement sur écran, et souligne que les agents devront faire des pauses toutes les 2 heures, même s'ils n'ont pas d'autres tâches à exécuter.

FO interpelle l'administration sur les conséquences de PPNG :

Les ratios de production seront-ils au détriment de la lutte contre la fraude ?

Quid des standards, de l'accueil du public illettré ou non connecté en préfectures ?

Quid des préfectures sans CERT ?

Quid de l'échelonnement des CERT et de l'articulation RMG sur TES ?

Quid des stocks et des archives ?

Quid des primes et des compensations indemnitaires pour les régies supprimées ?

L'administration annonce qu'une circulaire spécifique de suppression des primes régies va paraître à la demande de la DGFP.

L'administration répond que pour les 53 préfectures sans CERT, elles gardent « une fonction avec une mission en face » ; Pour les agents engagés sur les CERT, si au bout d'un an ils ne sont pas satisfaits, l'administration s'engage à les prioriser aux CAP de mobilité (à condition qu'il y ait des postes à pourvoir et des candidats pour le CERT)!

Pour l'accueil des usagers en difficulté, l'administration va déployer un dispositif « écoute usagers », avec de possibles accueils en mairies, dans les MSP (Maisons de Services Publics), auprès des tiers pour les cartes grises et les auto-écoles ; l'orientation en préfectures par des points numériques serait gérée par des services civiques !

Les indicateurs seront discutés avec les organisations syndicales fin novembre 2016.

L'administration valide la demande de FO pour des procédures pour le travail sur écran.

Bilan de la politique ministérielle en faveur de l'insertion des agents en situation de handicap au titre de 2015

Le taux d'agents reconnus travailleurs handicapés en préfecture est de 8.82% - % très supérieur à l'ensemble du ministère (ce sont les préfectures qui permettent au ministère d'atteindre le taux légal de 6% de travailleurs handicapés).

Un bilan pour l'accessibilité numérique des déficients visuels sera présenté lors d'un prochain CHSCT SP.

FO souligne le problème du temps dédié insuffisant pour les assistants et les conseillers de prévention. Leur temps doit être fluctuant et s'adapter en fonction de leurs charges de travail.

LES GARDES STATIQUES

Une étude est en cours en tenant compte du flux des usagers qui devrait être en baisse suite aux CERT ! Une communication est prévue en fin d'année.

PREVENTION DES ACCIDENTS DES AGENTS ISOLÉS

Si le DU identifie les travailleurs isolés, le système sécurisé DATI doit être mis en place.

RISQUES ROUTIERS

Les formations sur les risques routiers seront abordées lors du prochain CHSCT.

Prochains
CHSCT
16 mars et 20
juin 2017



FO PREFECTURES une équipe à votre service !!!

N'hésitez pas à signaler à vos représentants FO si vous rencontrez des difficultés dans vos conditions de travail.